



Les collectivités

& les Monnaies locales complémentaires

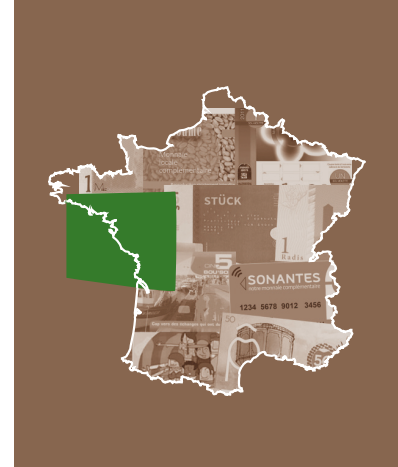
DOSSIER THÉMATIQUE

- Retour de la rencontre organisée le 15 octobre à Nantes
- Présentations de Monnaies Locales Complémentaires

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



Programme

Animateur de la journée :
Clement Lesort, journaliste

10h ▶ Accueil café

10h30 ▶ Ouverture des travaux

- **Johanna Rolland**, présidente de Nantes Métropole,
- **Jacques Stern**, directeur du Crédit Municipal de Nantes,
- **Christiane Bouchart**, présidente du RTES.

11h ▶ Présentation de SoNantes

par **Frédéric Perrin** et **Marie-Thérèse Panheleux**.

11h30 ▶ Monnaies locales complémentaires, enjeux et défis pour les collectivités locales

- **Darren Hollick**, coordinateur programme européen "Les enseignements du programme européen Community Currencies In Action",
- **Jean-Philippe Magnen**, coauteur du rapport interministériel "D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité".

▶ Échanges avec les participants

12h30-14h ▶ Déjeuner (prévu sur place)

14h15 ▶ 1^{ère} table ronde

Différents types de monnaies locales complémentaires : enjeux pour les territoires, place des citoyens et des acteurs économiques

- **Marion Ducasse** / **La Monnaie Autrement** (Chambéry),
- **Dante Edme-Sanjurjo** / **Eusko** (Pays Basque),
- **Catherine Esnée** / **Retz'L** (Pays de Retz),
- **Hugo Wanner**, **e-portemonnee** (Province du Limbourg - Belgique).

▶ Échanges avec les participants

15h30 ▶ 2^{ème} table ronde

Comment une collectivité locale peut-elle impulser une monnaie locale complémentaire ?

- **Mireille Hingrez-Cereda**, première vice-présidente de la communauté d'agglomération du Boulonnais,
- **André Sobczak**, membre du conseil métropolitain de Nantes Métropole, conseiller municipal de la ville de Nantes,
- **Alain Boeswillwald**, directeur général, SEMITAN,
- **Anne Le Tellier**, chargée de mission ESS, conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

▶ Échanges avec les participants

17h ▶ Clôture

- **Pascal Bolo**, vice-président de Nantes Métropole, premier adjoint ville de Nantes, président de l'association "La SoNantaise"

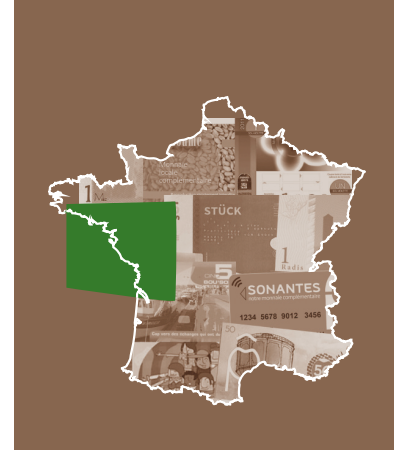
Grand témoin de la journée :

Patrick Viveret, philosophe et essayiste, ancien conseiller référendaire à la Cour des Comptes

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



10h30 ► **Ouverture des travaux**



• **Pascal Bolo, premier adjoint au Maire en charge des finances, ville de Nantes, président de SONANTES**

“Johanna Rolland, présidente de Nantes Métropole qui devait ouvrir cette journée, n’a pu être présente, retenue à Bruxelles pour clôturer la cérémonie politique de lancement d’une nouvelle « Convention des Maires ».

Dans ce lieu créé par Les Ecosolies, association d’acteurs de l’ESS, avoir une telle journée sur les monnaies locales, en plein essor, pour échanger sur les expériences et pratiques de chacun est important.

Sur un socle commun qui a beaucoup été forgé par Patrick Viveret, les monnaies locales complémentaires ont des caractéristiques particulières forgées par les modes de création et les territoires. Mais elles sont toutes un vecteur d’une réflexion sur l’acte d’achat et la capacité à booster l’économie avec la priorité du développement de l’emploi.”



• **Jacques Stern, directeur du Crédit municipal de Nantes**

“La première volonté d’une monnaie locale complémentaire est inscrite dans l’agenda 21 entre 2004 et 2006, mais n’apparaissait pas comme un objectif prioritaire. En 2008, la crise mondiale fait revenir la question de la monnaie en première ligne. En 2010, des déplacements d’élus s’organisent pour s’acculturer sur la question des monnaies complémentaires (une journée pour découvrir le WIR a été par exemple organisée avec les décideurs). Un axe apparaît suite à la crise de liquidité bancaire : s’appuyer sur les principales forces, chambres consulaires et les CRESS. À partir de l’automne 2012, des ateliers participatifs avec un panel de représentants de la société civile sont organisés autour de deux axes : échanges économiques entre citoyens et entre entreprises. Le projet se confronte aux exigences de la banque de France et à l’ACPR, qui après avoir changé d’avis plusieurs fois, mais sans noter d’opposition au projet, donnent autorisation à l’automne 2014. Les délibérations des collectivités et du crédit municipal suivent et la SoNantes est lancée le 28 avril 2015.”



“Nous avons essuyé un certain nombre de plâtres mais le lancement de cette monnaie locale, associé à l’article 16 de la loi de juillet 2014 et au dialogue, a fait bouger les institutions nationales. Nous avons construit un écosystème propice à son développement, composé des chambres consulaires, de la CRESS, de collectivités, du Crédit municipal, de SONAO (voir page 4)... L’association la SoNantaise regroupe en son sein 4 collèges, qui sont la continuité des ateliers participatifs (collège des fondateurs, collège des réseaux économiques dont associations de commerçants, syndicats de salariés, collège des particuliers, collège des professionnels et des entreprises dont les artisans ou les associations)

Nous sommes heureux de partager ces expériences et avancées au cours de cette journée.”



• **Christiane Bouchart, présidente du RTES**

“Le RTES est un réseau de 130 collectivités qui poursuit plusieurs objectifs : échanger sur les pratiques des territoires, valoriser les initiatives, apporter des dynamiques de formation, et mettre en place une action de plaidoyer nationale et européenne notamment dans le cadre de la loi de l’ESS.

Il y a encore 2 ou 3 ans, les monnaies locales complémentaires étaient perçues comme marginales. Nous n’étions alors qu’une poignée d’élus à soutenir les premières expérimentations. Aujourd’hui, les collectivités sont de plus en plus nombreuses à accompagner ces initiatives et sont même parfois à l’origine de leur création. Lentement, les monnaies complémentaires font leur chemin, et la crise grecque n’y est sans doute pas pour rien. Des initiatives comme SoNantes et d’autres, françaises et européennes, y contribuent aussi puissamment. On peut également souligner l’importance du rapport de Jean-Philippe Magnen et Christophe Fourel « D’autres monnaies pour une autre stabilité».

Les MLC peuvent aussi et surtout permettre une réappropriation de la monnaie par les citoyens, permettre de se ré-interroger sur les activités bénéfiques et nuisibles, sur ce qui fait la richesse d’un territoire. Et ainsi rendre à la monnaie sa dimension politique. La place et le rôle possible des collectivités est une question qui n’est pas simple : réussir en même temps la nécessaire mobilisation des citoyens et des acteurs économiques sur un sujet qui peut rebuter, sur une échelle de territoire pertinente, appréhender les nombreuses questions avec des aspects très techniques, faire bouger les habitudes, mettre en évidence l’impact économique, social et citoyen des MLC... C’est une aventure ambitieuse ! Mais collectivement, en partageant réussites et points de blocages, propositions au niveau national que le RTES pourra relayer, je suis persuadée que nous avancerons.”



• **Patrick Viveret, président du Mouvement SOL**

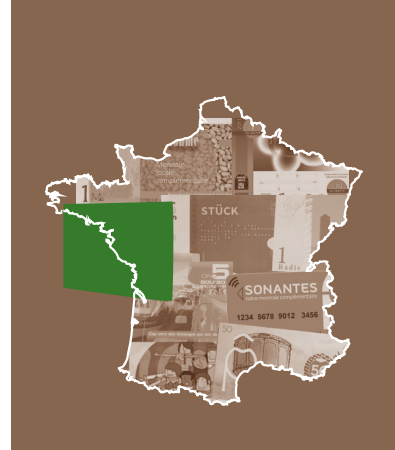
“Quelques points de résonance : l’importance de ce lieu, le Solilab, ses liens avec l’ESS, un lieu du spectacle de la Tribouille. Nous ne parlons pas seulement de la monnaie en tant qu’outil mais aussi comme d’un instrument de la richesse au service d’une vision poétique de la vie. Est-ce un moment carrefour ? Partout, on observe un essor des monnaies locales mais il faut poser des choix d’orientation. Ces opportunités vont être utilisées par des acteurs qui ne sont pas dans le champ de l’ESS et qui ne partagent pas nos valeurs. L’inscription de ces monnaies doit se faire dans des champs plus larges : avec la question de la citoyenneté, les liens avec les enjeux globaux... Autre question : les citoyens ont-ils besoin des collectivités locales ? Oui, sous réserve que ces collectivités soient elles-mêmes au service des citoyens, et dans une démarche citoyenne.”



Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



11h ► **Présentation de SoNantes**



► Lancé fin avril 2015 et portée par la Mairie de Nantes, Nantes Métropole et le Crédit Municipal, qui a en charge son exploitation technique, administrative et commerciale, la Sonantes a une particularité : c'est une monnaie hybride, à destination des particuliers comme des professionnels.

Présentation et historique

La SoNantes a été construite, à l'initiative de la collectivité, par des ateliers participatifs regroupant une soixantaine de citoyens nantais, d'origine très diverses qui se sont réunis régulièrement pendant 6 mois.

La MLC est portée par l'association « La SoNantaise » créée en mars 2015 ; qui se substitue à la fois au Comité de Pilotage de la Monnaie, né en 2012 et à l'atelier prospectif organisé de 2012 à 2015 par la Mairie de Nantes pour débattre et affiner le projet. L'association La SoNantaise a son siège au Crédit Municipal de Nantes.

Elle est organisée en 4 collèges : les membres fondateurs (la Ville de Nantes et Nantes Métropole, le Crédit Municipal, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), les membres actifs que sont les réseaux économiques, sociaux et de la formation de la région nantaise, les adhérents « professionnels », les adhérents « particuliers ».

La SoNao, SASU filiale du Crédit Municipal est la structure opérationnelle, elle assure la commercialisation et la gestion technique de SoNantes.

Fonctionnement et conversion

Sans pièce, ni billet, les transactions de SoNantes se font sur une plateforme informatique en ligne et via des applications mobiles ou une carte de règlement. Les professionnels, artisans, commerçants, entreprises, peuvent recevoir et dépenser cette monnaie en négociant leurs biens et services avec d'autres membres du réseau d'entreprises ou en commerçant avec les particuliers.

Les particuliers peuvent obtenir des SoNantes en déposant des euros auprès du Crédit Municipal, dans un compte cantonné. Ils pourront également percevoir une partie de leur rémunération en SoNantes après signature d'un accord avec leur employeur si lui-même est adhérent au dispositif.

SoNantes couvre le territoire de l'aire urbaine nantaise, soit 114 communes.

Budget et Financements

Depuis 2011, 800 000 € ont été investis en études et communication dans le projet SoNantes (dont 350 000 € financés par le programme européen Interreg). Le Crédit municipal de Nantes a investi 2 millions d'euros pour capitaliser la société SoNao, qui gère la monnaie locale avec six salariés.

À moyen terme, SoNantes trouvera son équilibre économique. Son financement est assuré par les contributions des professionnels adhérents.

SoNantes a contribué au programme européen « Monnaies complémentaires en action » (CCIA), partenariat transnational qui vise à développer et fournir des exemples de monnaies complémentaires dans de nombreuses régions d'Europe du Nord Ouest. CCIA est financé en partie par INTERREG NWE IVB (ERDF).



Frédéric Perrin, directeur de la SONAO

“La SoNantes s'inscrit dans une dynamique de création de réseaux et de mobilisation d'entreprises. Plusieurs outils sont mis en place pour favoriser son développement : une inscription par formulaire en ligne, des moyens de règlement multiples (virement, carte...) , un annuaire, qui permet une visibilité pour les commerçants et un aperçu pour les membres du réseau... Plusieurs arguments sont utilisés pour convaincre le consommateur. Et ainsi, faire effet de taille et réussir le projet : donner du sens à ses achats, faire du circuit court, développer l'économie locale, intégrer une communauté forte, découvrir les nouveaux commerces qui me ressemblent... Côté professionnels, les éléments mis en avant sont : un label, un développement commercial, une capacité supplémentaire de dépenses... Parmi les freins que nous avons repérés : la méconnaissance, le rôle de précurseur, la difficulté d'animation pour lancer les premiers échanges, la pratique nécessaire...”

Marie-Thérèse Panheuleux, responsable de l'association la SonNantaise, salariée au crédit municipal



“L'association est un espace de débat et d'échanges pour toutes les personnes adhérentes. Elle est née d'ateliers citoyens et participatifs.

Le Crédit municipal a estimé que la même structure ne pouvait pas assurer les espaces de débats et d'échanges et l'opérationnel. La première mission a donc été confiée à l'association «La SoNantaise», la deuxième à la Sonao, filiale du crédit municipal. Lorsqu'un particulier ou un professionnel ouvre un compte, il accepte la charte et l'adhésion à la SoNantaise.”

Quelques chiffres (Fin septembre 2015 - 5 mois de fonctionnement)

- 350 particuliers ont adopté ce système de paiement complémentaire et 120 entreprises, dont 45 % de commerçants, 45 % d'entreprises de services et 10 % de fournisseurs.
- Pour atteindre l'équilibre économique il faudrait 3000 professionnels et 12000 particuliers. Cet objectif pourrait être atteint en 3 ans.

CONTACT

Jacques Stern, directeur du Crédit Municipal de Nantes,
jacques.stern@creditmunicipal-nantes.fr
www.sonantes.fr

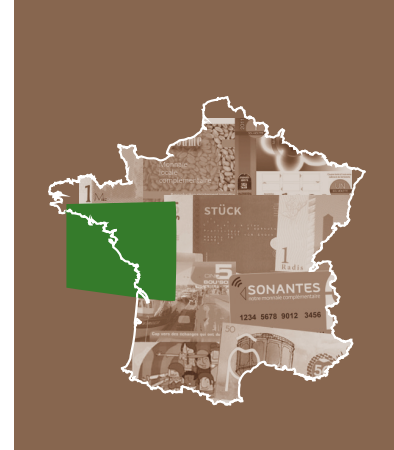
“Le lien est supérieur au bien. Une communauté citoyenne est un pas supplémentaire. La question démocratique est centrale. Cette nouvelle approche de l'économie mais aussi nouvelle approche du politique à travers la citoyenneté active est intéressante. Il faut une délibération sur la valeur et sur le plan de la qualité démocratique. Pour un cercle vertueux en matière économique, il faut que cela soit entre acteurs qui jugent ce qui s'avère bénéfique ; l'évaluation n'est pas uniquement monétaire.”

Patrick Viveret

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



11h30 ► **Monnaies locales complémentaires, enjeux et défis pour les collectivités locales**



► Le rapport sur les Monnaies locales complémentaires a été remis en avril 2015 à Carole Delga, alors secrétaire d'état à l'économie sociale et solidaire. C'est une conclusion de la mission confiée à Jean-Philippe Magnen, vice-président de la région Pays de la Loire, et à Christophe Fourel, chef de la Mission analyse stratégique à la Direction générale de la cohésion sociale, mission confiée en février 2014 par Cécile Duflot, alors Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement et Benoît Hamon, Ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation.

Objectifs

La lettre de Mission fixait un triple objectif :

- Établir un état des lieux des dispositifs et des territoires concernés
- Identifier les risques et les opportunités que représente le développement de ces initiatives
- Envisager des actions que pourraient mener les pouvoirs publics.

Enjeux

Afin de remédier à quelques-uns des freins au développement des MLC identifiés au cours de ses travaux, la Mission a proposé au gouvernement dès juin 2014, un amendement à la loi relative à l'Economie sociale et solidaire alors en cours d'examen, autorisant une reconnaissance légale de ces monnaies. Cet amendement devenu l'article 16 de la loi reconnaît désormais les monnaies locales complémentaires comme titres de paiement dès lors que ceux-ci sont l'initiative de structures relevant des acteurs de l'ESS définis à l'article 1er de cette même loi.

Le rapport intitulé « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité », met en évidence les enjeux liés au développement des MLC, qui permettent :

- De localiser les transactions, en privilégiant l'usage local de revenus tirés d'une production locale
- De dynamiser les échanges au bénéfice des populations
- De transformer les pratiques et les représentations de l'échange, notamment en orientant la consommation de manière à la rendre plus « responsable »

Typologies des Monnaies Locales Complémentaires

Il identifie quatre types de MLC :

- La grande majorité sont des MLC « classiques », c'est-à-dire celles qui ont vocation à circuler entre citoyens et commerçants (ou producteurs) afin de favoriser des échanges répondant à certains critères définis en amont du projet : le plus souvent à vocation sociale et / ou écologique (circuit court) et à certaines valeurs éthiques. Elles sont généralement destinées à des échanges sur tous types de produits ou de services ;
- Les monnaies tournées vers les échanges inter-entreprises. Elles sont quelques fois appelées « monnaies anti-crise » du fait qu'elles peuvent contribuer à l'octroi de crédit en cas de difficulté de trésorerie sans passer par le système bancaire classique ou sous forme de chambres de compensation ;
- Les monnaies thématiques. Ce sont des monnaies dont la mise en place vise particulièrement le développement de la consommation de produits ou de services d'une filière particulière ;
- Les monnaies affectées qui ont vocation à être utilisées seulement pour des services ciblés. Les plus connues sont les titres du type chèque emploi service universel (CESU), les titres restaurant, titres vacances...

Propositions

La mission s'est entourée d'un collège des experts (auquel participait Christiane Bouchart, présidente du RTES). Sur la base des nombreux débats qui ont pu naître tout au long du travail entre acteurs et experts, la Mission formule 12 propositions.

Elles s'articulent selon 4 registres :

- **faire vivre et évaluer l'application de l'article 16** de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS (et accompagner notamment les initiatives des collectivités en matière par exemple de paiement de services locaux ou de versement d'indemnités aux élus)
- **favoriser le débat public** autour de la réappropriation de la monnaie par les citoyens et améliorer une meilleure connaissance des initiatives monétaires et de leurs enjeux, avec par exemple la création d'un observatoire
- **développer un appui méthodologique aux acteurs** afin de mieux mesurer l'impact sociétal des MLC et d'amplifier le potentiel de ces dispositifs en termes de plus-value sociale et environnementale ;
- **soutenir des innovations monétaires** favorisant l'initiative économique, l'inclusion sociale et la transition énergétique.

Jean-Philippe Magnen, co-auteur du rapport interministériel "D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité".



“À la base, l'idée du rapport a été initiée par deux ministres qui voulaient faire parler des “anti bitcoins”. Cette mission a été confiée avec quelques difficultés (les services de Bercy ont eu peur du terme monnaie) : l'objectif étant de questionner les citoyens sur la monnaie, cela a été important pour le débat.

La monnaie a perdu deux fonctions : sa fonction d'échange et son unité de compte. L'analyse des territoires a rassuré Bercy et l'article de loi a permis de débloquent plusieurs aspects de la monnaie locale et de susciter moins de méfiance dans les collectivités locales. Principale condition de réussite de la monnaie complémentaire ; la présence d'un éco système, composé d'acteurs économiques, acteurs citoyens, collectivités locales.

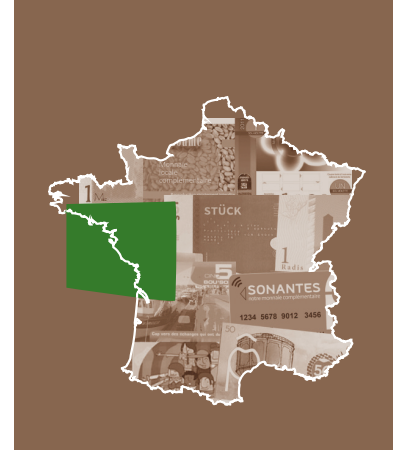
Les collectivités locales ne doivent pas uniquement subventionner mais bien s'impliquer par l'ouverture du champ du paiement aux équipements publics. La loi ne l'interdit pas (exemple de Bou'sol, et de SoNantes avec les transports). Cela va plus vite ailleurs en Europe ; le paiement des taxes et impôts locaux en monnaie locale complémentaire est par exemple possible au Royaume-Uni. Nous aurions souhaité que la loi accepte explicitement la monnaie locale pour les équipements publics.

Trois remaniements ministériels ont eu lieu pendant notre mission. Le rapport est peu porté par le gouvernement mais plutôt par les acteurs sur les territoires. C'est l'essentiel. Si les régions s'emparent de ces questions, on aura gagné.

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



• **Darren Hollick, “Les enseignements du programme européen Community Currencies In Action”.**



Financé en partie par INTERREG NEW IVB (ERDF), le projet Monnaies Complémentaires en Action (CCIA) est un partenariat transnational qui vise à développer et fournir des exemples de monnaies complémentaires dans de nombreuses régions d'Europe du Nord Ouest. CCIA mène un partage des savoirs et des meilleures pratiques pour permettre aux communautés européennes d'accroître leur aptitudes à créer des réseaux prospères et solides sur des points de vue sociaux, économiques et environnementaux.

Ce programme a accompagné pendant 4 ans 6 projets de monnaies complémentaires expérimentaux. Pour la France c'est le projet SoNantes de l'agglomération Nantaise qui a été retenu.

Retrouvez toutes les infos [sur www.communitycurrenciesinaction.eu/fr/](http://www.communitycurrenciesinaction.eu/fr/)

> Et notamment une série de guides pratiques sur les Monnaies Locales Complémentaires à destinations des élus et décideurs (expériences, aspects juridiques, rôles des collectivités, évaluation ...)

www.community-currency.info/fr/guides-rapides/decideurs/

Questions et points d'attention

Pour l'**EUSKO** “entrer dans les habitudes des gens passera par le numérique et par le fait de parler aux gens de ce qui les intéresse sur le terrain, de répondre à une demande qu'on sent du territoire”

Jean Vincent Jehanno évoque la monnaie La Gonette à Lyon, une monnaie lancée le 7 novembre, pour qui la mobilisation citoyenne, soutenue financièrement par la région Rhône Alpes, a été essentielle.

Jean-Philippe Magnen, élu à saint nazaire en charge du commerce équitable et co-président de collectif monnaie locale en Touraine, se pose une question permanente : comment sortir les Monnaies locales complémentaires du cercle de militants ?

Anna Caro, du mouvement SOL, a rappelé que le terme «militant» regroupe des bénévoles associatifs, comme des créatifs, des acteurs culturels, des gens avec une vision d'ouverture forte. Ce qui représente 35% de la population.

• **Jean-Philippe Poulnot, Groupe Up (anciennement Chèque-Déjeuner).**



“Le groupe Up est un Groupe coopératif, implanté dans 17 pays, avec 6 milliards d'euros de CA, dont le cœur de métiers est les monnaies complémentaires (une centaine de produits différents, un des derniers en date étant un chèque dédié pour l'aide aux migrants). Nous avons lancé avec notamment Patrick Viveret, SOL, il y a une dizaine d'années, dont l'expérience fait écho à beaucoup de questions discutées ce matin. Un exemple, sur l'utilisation de nouvelles technologies : nous préconisons un support dématérialisé pour éviter falsification.

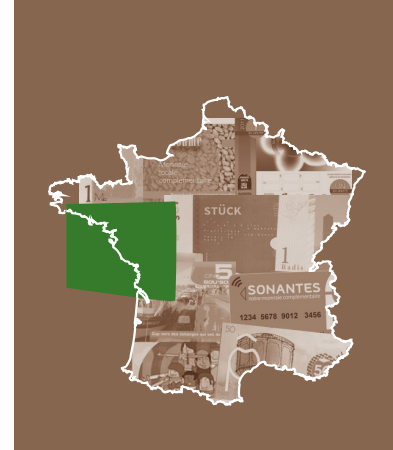
Le groupe aujourd'hui se positionne comme une infrastructure de gestion, en accompagnant par exemple la création d'une spin off, “Eric”.

En tant que vice-président des Rencontres du Mont-Blanc qui fêtent leurs 10 ans cette année, et se tiendront fin novembre, je propose que se tienne un atelier sur les MLC. A noter que les RMB oeuvrent depuis maintenant 5 ans pour la création d'un groupe ESS auprès de l'ONU, porté par des Etats, de grands acteurs, des organisations internationales. 4 engagements ont été pris lors de la dernière rencontre en septembre à New-York, présidée par François Hollande : la mise en œuvre de lois ESS ; le développement de financements adaptés à l'ESS ; des statistiques sur l'ESS et un travail sur les indicateurs de richesses.”

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



14h15 ► 1^{ère} table ronde

Différents types de monnaies locales complémentaires : enjeux pour les territoires, place des citoyens et des acteurs économiques

L'Elef / Chambéry (73)

► L'Elef a été mis en circulation en novembre 2014.

Organisation et gouvernance

L'Elef est géré par l'association «La Monnaie Autrement», créée en 2010, qui porte également une Accorderie et ECOSOL, expérimentation de valorisation des engagements citoyens (terminée en 2013).

Prestataires et utilisateurs

800 personnes utilisent l'Elef et une soixantaine de commerces et professionnels de Chambéry Métropole l'acceptent.

Les prestataires s'engagent sur une charte de valeurs. Ils informent des pratiques qu'ils mènent dans leur activité ou souhaitent engager dans une démarche d'amélioration (approvisionnement local, réduction des déchets, engagement dans le réseau de l'Elef...).

Le Comité d'Accueil, composé de représentant-e-s d'utilisateurs, de commerçants, de banques, d'élu-e-s, est le lieu de validation des dossiers d'adhésion des prestataires pour l'Elef ainsi qu'un lieu de construction du projet, en lien avec son suivi et son évaluation.

Fonctionnement et conversion

1 Elef équivaut à 1€. Pour 20 euros échangés, 21 Elefs sont reçus : l'adhérent a le choix de le conserver ou d'en faire don.

Fonds de garantie et fonds citoyen

Les euros sont placés sur un compte bancaire au crédit coopératif sur un fond de garantie.

Par le mécanisme du don de bonus d'Elef et de la commission sur la reconversion des Elefs des prestataires (équivalente à 2% des montants échangés pour la 1^{ère} année), un fonds citoyen est également abondé pour soutenir des projets du territoire. En 2015-2016, un partenariat est en cours avec le relais départemental de France Active pour soutenir la création de TPE sur la bassin de Chambéry Métropole. Le fonds citoyen sera ainsi abondé par un cofinancement de la Région Rhône Alpes (via le fond de prêt d'honneur Adises Active).

Liens avec les collectivités

Plusieurs collectivités soutiennent l'association «La Monnaie Autrement» : la Ville de Chambéry, Chambéry Métropole, la Région Rhône Alpes et Métropole Savoie.

Des expérimentations sont lancées : dans une commune près de Chambéry, les 130 agents de la collectivité et de la maison de retraite ont par exemple eu une prime exceptionnelle de fin d'année en Elef ; Une démarche est en cours identique auprès de l'Amicale du Personnel de la Ville et de l'agglomération (2000 agents) ; Un projet pour le paiement des entrées à la piscine/patinoire d'agglomération et pour le réseau de transport (DSP) en Elef est également à l'étude.

L'association a participé à l'émergence en 2013 du collectif ESS'Team en Savoie, et co-organisé 3 éditions du mois de l'ESS. L'association participe activement depuis 2015 au groupe de travail participatif sur l'élaboration d'une stratégie ESS sur le territoire de Chambéry Métropole et Métropole Savoie.

Marion Ducasse, la Monnaie Autrement



"5 ans après création de l'association, qui porte une Accorderie depuis 4 ans, expérience d'Ecosol depuis 3 ans, et Elef. Initiative plutôt d'habitants, inscrite dans l'Agenda 21 de l'agglomération de Chambéry (environ 120 000 habitants).

Triple dimension de l'association, dont l'objet est d'expérimenter des outils

monétaires qui valorisent des richesses non reconnues :

- Valoriser le savoir-faire des habitants (une des premières accorderies de France, créée il y a 4 ans),
- Donner de la valeur à des engagements citoyens, Ecosol, porté pendant 2 ans, aujourd'hui abandonné,
- Une monnaie complémentaire, Elef, depuis un an.

Au cœur du projet : l'appropriation par les habitants, placer les personnes concernées au cœur du projet. Le projet s'inscrit dans champ de la transformation sociale, avec une vraie complémentarité avec les réseaux économiques traditionnels, une capacité à mobiliser des commerces de proximité...

Le partenariat avec les collectivités est indispensable pour des questions de sens, mais n'est pas simple car on fait bouger les lignes : on travaille avec les transports, les équipements sportifs, les finances... Il faut beaucoup d'énergie pour que cela devienne un enjeu transversal. Par exemple, via la commune de Barby (agglomération chambérienne), les personnels de la Ville et du CCAS ont bénéficié de bons de fins d'année en Elef, soit 150 personnes environ."

Quelques chiffres : le bilan à 3 mois (février 2015)

Fonds citoyen après 10 mois de circulation = 4 000€

- 60 entreprises adhérentes au réseau et 800 adhérents utilisateurs
 - 40 000 élefs en circulation. Environ 40 % de reconversion en moyenne à ce jour.
 - 8 filières intégrées : alimentaire (production et distribution), bar-restauration, habillement, culture-loisirs, santé-beauté et bien-être, fournitures et matériaux, autres services (service aux entreprises), artisanat.
- Projet Elef : 70 000€ (budget 2015) / 1.6 ETP / 20 bénévoles

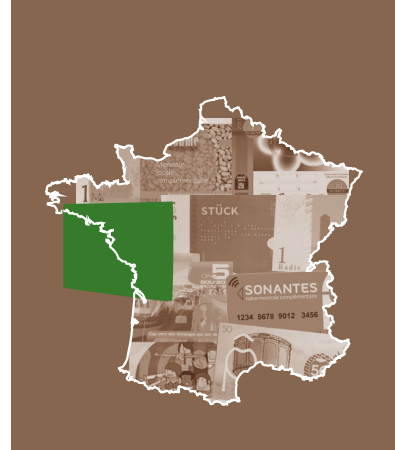
CONTACT

305, rue du Bertillet, 73000 CHAMBERY
09 81 01 50 90 - contact@lamonnaieautrement.org
www.lamonnaieautrement.org

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



L'EUSKO / Pays Basque

► Lancé le 31 janvier 2013 sur tout le Pays Basque nord, l'Eusko a connu un développement très rapide, avec aujourd'hui près de 3000 utilisateurs particuliers, et près de 600 entreprises et associations.

Organisation et gouvernance

L'Eusko est géré par l'association Euskal Moneta - Monnaie locale du Pays Basque. Le Comité des collèges, équivalent d'un conseil d'administration, réunit des acteurs du territoire et des membres d'Euskal Moneta. Il se réunit une fois par an, et a la haute main sur les décisions stratégiques. Le Comité de pilotage, équivalent d'un bureau, se réunit toutes les semaines et gère l'association au quotidien. Un Responsable Structure salarié assure avec un secrétaire administratif et une secrétaire comptable la gestion administrative et financière de l'association, et assure l'animation de la vie associative. Une Responsable du Développement encadre les trois, et bientôt quatre Chargés de développement, qui entretiennent et étoffent sur le terrain le réseau de professionnels, d'associations et de particuliers utilisant l'eusko.

Le comité d'agrément est composé de représentants de différents collèges de l'association : particuliers, prestataires, associations et partenaires. Il étudie et valide les dossiers de demande d'agrément déposés par les prestataires

Prestataires et utilisateurs

La monnaie concerne les particuliers (c'est-à-dire les consommateurs), les entreprises (commerçants, prestataires de services, entreprises, paysans, artisans...), ainsi que les associations. Les prestataires sont des personnes morales, quel que soit leur statut : commerces de proximité, entreprises, artisans et professions libérales, producteurs (paysans, pêcheurs, artisans d'art, etc.), associations et collectivités territoriales (piscine municipale, transports, cantine scolaire, etc.)... Une charte formalise l'engagement pour la relocalisation de l'économie, la promotion de la langue basque, la solidarité entre commerces, entreprises, associations et producteurs locaux, des pratiques plus sociales et plus écologiques, et contre les pratiques économiques socialement ou écologiquement non responsables (ex entreprises appartenant à des réseaux de la grande distribution). Euskal Moneta demande notamment à ses adhérents prestataires de relever deux défis lors du 1er agrément, qui durera deux ans : le prestataire devra intégrer au moins trois produits locaux dans son activité et mettre en place un affichage bilingue soit dans son commerce, soit sur ses produits et sa communication.

Fonctionnement et conversion

L'eusko est échangé contre des euros à un taux de 1 pour 1, sans frais. L'eusko n'est pas reconvertible en euros pour les particuliers et est reconvertible pour les prestataires, avec des frais de commission de 5 % du montant changé. Une monnaie électronique sera mise en place normalement au premier semestre 2016, et obéira aux mêmes règles que la monnaie papier pour ce qui concerne la reconversion. Chaque adhérent pourra avoir un compte Eusko en ligne, qu'il pourra alimenter par achats en ligne d'eusko avec sa carte bleue traditionnelle, et à partir duquel il pourra faire des virements vers d'autres comptes Eusko. Chaque adhérent pourra aussi avoir une carte de paiement eusko reliée à son compte Eusko, pour payer dans les commerces.

Fonds de réserve et fonds d'investissement

Les euros récoltés sont conservés sur un compte en banque et constituent le fonds de réserve. Ce fonds de réserve est placé auprès d'une institution financière solidaire ou éthique. Une convention de partenariat entre Euskal

Moneta et la société Herrikoa a créé un « fonds d'investissement » Eusko-Herrikoa pour le financement de projets structurants au Pays Basque en phase avec les objectifs de l'eusko. Le montant de ce fonds, abondé par Herrikoa sur ses réserves, est égal au montant des eusko en circulation.

Liens avec les collectivités

L'eusko bénéficie de subventions publiques provenant de la région Aquitaine, du Conseil départemental, de communes, de l'Agglomération du Pays Basque ainsi que de l'office Public de la langue basque. Ces subventions assurent le quart de son budget, les aides d'État sur les salaires (CUI-CAE) un autre quart, et les cotisations le reste. L'association adhère au Réseau des monnaies locales complémentaires de France et au Mouvement SOL.



Dante Sanjurjo, Eusko

"L'Eusko est un outil au service du triptyque des acteurs du territoire :

- Les citoyens, comme moyen d'agir, pour passer à l'action
- Les collectivités, en lien avec leur action de développement économique, lien social, ESS et aménagement du territoire

• Acteurs, entreprises et associations, en renforçant les relations locales entre entreprises, la dimension citoyenne de l'entreprise, le renforcement des actions associatives (par exemple, promotion langue basque).

Le territoire basque est marqué par l'habitude d'initiatives collectives, avec des personnes d'emblée partantes.

Le passage au numérique, très attendu, va permettre d'accélérer le développement.

L'Eusko n'avait pas de soutien financier au départ des collectivités. Nous avons ensuite eu quelques subventions. Des réflexions sont en cours aujourd'hui sur paiement d'une partie des salaires, des indemnités de dirigeants sportifs, sur l'acceptation des services publics en euros, et sur les subventions aux ménages, par exemple en termes d'écoconstruction.

Aujourd'hui, le modèle économique de l'Eusko se divise comme suit : 50% de cotisations, 25 d'aides d'Etat via notamment contrats aidés et 50% de subventions.

À terme, l'objectif est de salarier 10 personnes (5 aujourd'hui), avec les cotisations couvrant les frais de gestion et les subventions couvrant le développement."

Quelques chiffres (2015)

- 7 salariés (6 ETP), une cinquantaine de bénévoles et
- 2700 particuliers / 438 entreprises / 133 associations
- Budget : 160 000 €
- Montant d'eusko en circulation en septembre 2015 : 410 000 eusko
- Montant déjà investi par le fonds Eusko-Herrikoa (société de capital-risque solidaire) : 80 000 euros
- Quelques éléments d'évaluation auprès des 3000 adhérents et 570 entreprises :
 - 85% des utilisateurs ont poussé la porte d'au moins un nouveau commerce
 - 35% des entreprises ont au moins un nouveau fournisseur

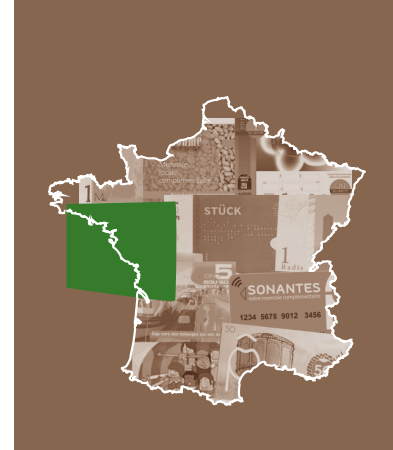
CONTACT

info@euskalmoneta.org - www.euskalmoneta.org

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



Le Retz'L / Pays de Retz (44)

► Le Retz'L (prononcez Réel) a été lancé en 2013 sur le territoire du Pays de Retz.

Organisation et gouvernance

L'association porteuse, le Réseau du Retz'L a été créée en 2012 à l'initiative d'un groupe de citoyens et de commerçants. Les Comptoirs de Change sont des lieux (commerces, associations,...) qui représentent le Réseau du Retz'L dans leur ville ou quartier. Les particuliers peuvent y convertir leurs euros en Retz'L. L'association porteuse est entrée dans l'incubateur des Ecossolies en février 2015.

Fonctionnement et conversion

Un Retz'L vaut un euro. La reconversion pour les professionnels avec contribution de 3% est reversée (en Retz'L) à une association adhérente. Les principaux secteurs concernés sont l'alimentaire et la restauration (plus du 1/3 des adhérents), la santé et le bien-être, les associations et les services.

Fonds de réserve et fonds de garantie

Les euros récoltés sont conservés en fond de garantie au Crédit Municipal de Nantes, qui possède un compte Nef-Crédit Coopératif pour la gestion courante.

Les professionnels qui ne remettent pas la totalité de leurs Retz'L dans le circuit s'engagent à reverser, par l'intermédiaire du réseau, 3% du montant de leurs reconversions sous forme de don à un projet associatif ou autre projet porteur pour le territoire choisi par le réseau.

Le Retz'L fait partie du Mouvement des Monnaies Complémentaires.

Objectifs et chantiers en cours

- Faire évoluer la contribution de la reconversion des professionnels de 3% à 4% puis 5 %.
- Faire du Pays de Retz le 1er territoire éco-responsable du département Loire-Atlantique en 2030

Liens avec les collectivités

Nantes Métropole (projet ESS) et la ville de Bouguenais soutiennent financièrement le Retz'L. Bouguenais instruit le dossier en vue de l'acceptation du Retz'L pour 2016.

Le réseau du Retz'L accueillera les 12^{èmes} rencontres nationales des monnaies locales d'initiatives citoyennes du 20 au 22 novembre 2015 au Pellerin.

Catherine Esnée, Retz'L



"L'origine du projet est liée à la lecture du Journal 'l'Age de Faire' en 2011. Une trentaine de personnes ont cotisé 1500 euros pour fabriquer les premiers billets. J'étais auparavant élue mais ne faisais pas suffisamment de politique à mon goût ; aujourd'hui, j'en fais davantage en animant ce projet en tant que citoyenne."

Quelques chiffres

- Mise en circulation en janvier 2013 : 36000 Retz'L
- Actuellement, le Réseau compte 300 adhérents dont 130 professionnels
- 20% des adhérents utilisent régulièrement la monnaie entre 500 et 1000 Rl/an

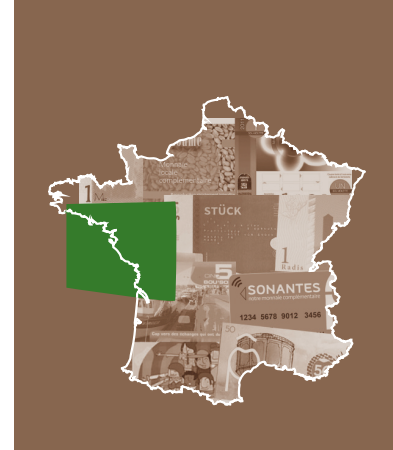
CONTACT

Jean-Claude Chauvigné
Tél : 07.62.54.07.60 / retz.mlc@laposte.net
<http://reseau duretzl.org>

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



L'E-portemonnee (Belgique)

► **Mis en place en novembre 2005, l'E-portemonnee est une monnaie complémentaire visant à promouvoir un comportement durable via un système électronique d'épargne et de fidélisation.**

Présentation et historique

Le projet a été élaboré par Bond Beter Leefmilieu (BBL) et l'Intercommunale de gestion des déchets Limburg.net, en partenariat avec FairFin, une ONG qui promeut les approches monétaires responsables sur le plan social et environnemental (CCIA 2012). Il est aujourd'hui porté avec les communes participantes. L'E-portemonnee fonctionne sous la forme d'une carte à puce (carte d'identité belge), permettant de gagner des points en adoptant des comportements respectueux de l'environnement. Les points peuvent être utilisés comme monnaie pour acheter des produits durables ou accéder à des services tels que les piscines communales et les transports publics.

Fonctionnement et conversion

Il repose sur deux listes : la « liste des bonnes actions » qui comprend toutes les actions respectueuses de l'environnement que les participants peuvent entreprendre pour gagner des points et la « liste des récompenses » qui répertorie tous les endroits où les points peuvent être échangés contre une récompense. L'E-portemonnee n'est associée à aucun programme de fidélisation et les points gagnés peuvent uniquement être échangés contre des services publics ou des produits respectueux de l'environnement. Une option permettant le transfert de points à d'autres titulaires de comptes a été ajoutée en septembre 2014.

L'intercommunale gère et finance le projet (site web, contacts, technologie permettant d'enregistrer les points gagnés et dépensés...)

Liens avec les collectivités

Les communes peuvent adhérer au projet et votent alors un budget dédié. 15 communes et villes sont actuellement adhérentes au programme, l'objectif étant de rassembler toutes les communes de la province nord-est belge du Limbourg (une quarantaine) avec un taux de participation de 10 % des ménages. Elles établissent leur propre liste d'activités permettant aux utilisateurs de gagner et d'échanger des points. Par exemple : passer chez un fournisseur d'énergie verte, faire don de vêtements à un magasin de seconde main local, apporter ses déchets ménagers au centre de recyclage local. Les points gagnés peuvent être échangés contre des entrées à la piscine communale, des ampoules économiques, des composteurs et même des piles rechargeables.

Le financement des points attribués revient en grande partie aux administrations locales, et est complété par des sponsors et partenaires privés.

L'E-portemonnee fait partie de « Monnaies complémentaires en action » (CCIA), partenariat transnational qui vise à développer et fournir des exemples de monnaies complémentaires dans de nombreuses régions d'Europe du Nord Ouest. CCIA est financé en partie par INTERREG NWE IVB (ERDF).

Hugo Wanner, e porte-monnee Limbourg.



"L'objectif de la monnaie est de favoriser des éco-gestes. Les personnes collectent des points avec ces écogestes (peut être aussi simple que autocollant stop pub), avec ces points peuvent acheter par ex poules pour diminuer leur déchets, ou payer la piscine, les transports,..... Plus

de 6 millions de points ont été attribués, et le système est en place sur un territoire de 15 communes (sur 44 potentielles) rassemblant environ 420 000 habitants.

L'une des difficultés, notamment dans la mobilisation des collectivités, est de rendre visible ce qui est invisible."

Quelques chiffres (2015)

Dans les 15 communes participantes, 10 000 ménages utilisent activement ce système de monnaie. Ces ménages gagnent environ 10 000 000 points par an et en dépensent plus ou moins 35 %.

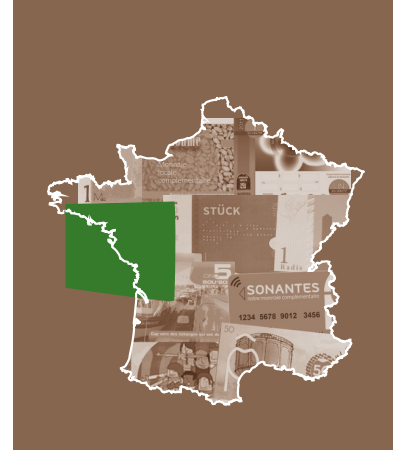
CONTACT

Limburg.net
Gouverneur Verwilghensingel 32 - 3500 Hasselt
Tél : 011 28 89 89 / info@e-portemonnee.be
<http://mijn.limburg.net/>

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



15h30 ► 2^{ème} table ronde

Comment une collectivité locale peut-elle impulser une monnaie locale complémentaire ?

Bou'sol / Pas-de-Calais

► Bou'sol, monnaie locale complémentaire portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et le Crédit municipal de Boulogne-sur-mer, a été lancée en mai 2013.

Historique et gouvernance

L'Association pour la Promotion de la Monnaie Citoyenne (APMC) du Boulonnais gère le fonctionnement de la monnaie BOU'SOL. Le président d'honneur de l'association est Frédéric Cuvillier, qui a lancé le projet lorsqu'il était Président de la CAB. La création de la monnaie a été accompagnée par Acteurs pour une Economie Solidaire (APES).

L'association compte trois collèges : les solistes, les prestataires, les partenaires. De ces collèges émanent 9 personnes qui forment le collectif de gestion. Ce collectif a pour mission d'animer la démarche, d'entretenir le partenariat, de faire la promotion de la monnaie locale, et de mettre au débat toutes les propositions d'évolution du système.

Fonctionnement et conversion

Le circuit de la monnaie repose sur trois types d'acteurs :

- la banque SOL (Crédit Municipal) : elle héberge l'association qui émet les Bou'sols, les échange contre des euros (20 € = 21 Bou'sols) et régule la circulation des billets ;
- les solistes (les consommateurs) : ils échangent des euros contre des Bou'sols qu'ils utilisent chez un réseau de prestataires agréés ;
- les prestataires (les commerçants) : ils sont agréés par l'APMC et s'engagent à respecter une charte.

Une bonification de 5 % à l'échange par tranche de 20 € (20 € = 21 Bou'sols) a été mise en place.

Prestataires et utilisateurs

Quatre filières ont été identifiées en priorité : alimentation, loisirs-culture, services de proximité, mobilité douce. Le « b to b » a été développé pour permettre aux prestataires de payer leurs fournisseurs (locaux) en monnaie locale.

Liens avec les collectivités

Bou'sol mobilise un important réseau de partenaires : Communauté d'agglomération du Boulonnais, Crédit Municipal, Caisse des Dépôts et Consignations, Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Macif, Pays boulonnais, Fondation de France, GRDF, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Etat.

Plusieurs conventions ont été signées ou sont en cours de signature : avec GrDF pour financer la réalisation de support vidéo de présentation et assurer la promotion de la monnaie Bou'Sol, avec le réseau de bus de la Communauté d'agglomération, Marinéo (groupe RATP) rendant possible l'achat de titres de transport en Bou'sols, avec «SNCF développement», et prochainement avec La Poste pour augmenter le nombre de points de change.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et le Crédit municipal de Boulogne-sur-Mer sont membres du collège des partenaires.

La CAB apporte une subvention, un soutien technique et est prestataire Bou'sol ; il est possible de payer en Bou'sols les programmations culturelles de la Communauté d'agglomération. La CAB est d'ailleurs la première collectivité en France à avoir obtenu l'accord du Ministère de l'Economie et des Finances pour accepter une monnaie locale dans une régie de recettes. L'idée consiste maintenant à faire de Bou'sol un outil au service des politiques publiques : payer une partie des aides sociales en Bou'sols. D'autres chantiers seront à mettre en oeuvre ultérieurement : comités d'entreprises, développement d'une monnaie électronique, ...

Mireille Hingrez-Cereda, première vice-présidente de la communauté d'agglomération du Boulonnais



"La monnaie sur l'agglomération boulonnaise est liée à la volonté de Frédéric Cuvillier, président de l'agglomération, qui cherchait un moyen d'agir au niveau local sur le développement économique. Un groupe de travail a été mis en place en 2011, sous l'impulsion de l'agglomération et du Crédit Municipal. Le projet a été

inscrit dans le Plan Local de Développement Economique signé avec le conseil régional, avec 2 principes forts : une monnaie accessible à tous, qui favorise les échanges sur le territoire.

L'association a été créée en 2013, et doit être vue comme un lieu collectif de discussions et non comme un frein. Elle valide notamment les prestataires, l'entrée de la FNAC a par exemple fait l'objet de débats.

Il est nécessaire aujourd'hui de développer le réseau des prestataires et des solistes."

Quelques chiffres (2015)

Bou'sol compte 220 adhérents et plus de 60 établissements (dans le Boulonnais) qui acceptent cette monnaie.

1 ETP salarié par l'association + 3 services civiques à compter d'octobre 2015.

Plus de 100 000 Bou'sols mis en circulation depuis mai 2013.

Actuellement 6 000 Bou'sols mis en circulation chaque mois en moyenne. 1/3 des prestataires appartient à l'économie sociale et solidaire.

CONTACT

Miguel ITURRA

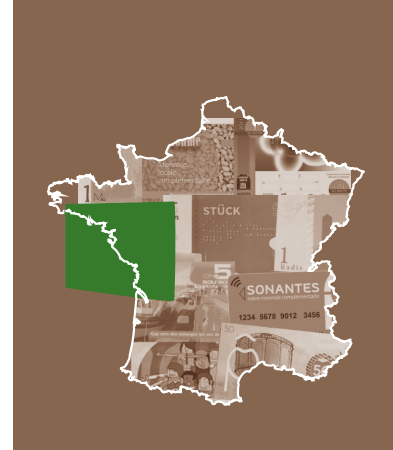
06 38 70 17 65 / monnaie.bousol@yahoo.fr

www.bou-sol.fr

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



Galleco / Ille-et-Vilaine

► **Monnaie locale d'ampleur départementale, le Galleco a été lancé en 2013 en Ille-et-Vilaine.**

Présentation et historique

Portée par l'association du même nom, le Galleco est né en 2013 sous l'impulsion des élus et services du Département et s'inscrit dans un processus d'expérimentations autour des monnaies locales lancé dès 2005 en Ille-et-Vilaine.

Fonctionnement et conversion

L'association fonctionne avec un conseil d'administration composé de 4 collèges regroupant les membres de droit (élus départementaux), les citoyens / usagers, les entreprises adhérentes, les partenaires. Chaque collège compte des membres originaires des 3 territoires d'expérimentation du Galleco – Rennes, pays de Fougères et de Redon. Un cinquième collège est prévu pour les futures collectivités locales partenaires et sera mis en place lorsque le Galleco pourra être utilisé comme moyen de paiement de certains services publics (transports publics, bibliothèques, piscines, écoles de musiques, théâtres...).

Des comités locaux d'animation rassemblant tous les adhérents d'un territoire ont également été mis en place ; appuyés par les 2 salariés du Galleco, ils démarchent les entreprises, organisent ou participent à des événements pour sensibiliser et faire adhérer de nouveaux usagers et décident d'agréer les entreprises qui souhaitent utiliser les Gallecos. Ces rencontres mensuelles rassemblent en moyenne 30 personnes.

1 Galleco = 1 €. Les entreprises adhérentes sont sélectionnées par des comités locaux d'utilisateurs du Galleco en fonction de critères allant du respect de l'environnement à la politique salariale en passant par l'implication sur le territoire.

Les chantiers à venir

Plusieurs pistes sont en travaux : le développement d'un Galleco numérique et le paiement de certains services publics en monnaie locale. L'association envisage également la mise en place d'une taxe à la conversion payée par les entreprises qui changent leurs Gallecos en Euros (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) et de proposer des prestations de conseil aux collectivités ou associations qui souhaitent développer une monnaie locale, dans un mouvement plus large de mutualisation avec les autres monnaies locales régionales.

Liens avec les collectivités

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'est impliqué dès 2005 dans les travaux du mouvement Sol et a soutenu financièrement une expérimentation de cette monnaie sur Rennes en 2008. En 2011, dans le cadre de sa politique de soutien à l'ESS, la préfiguration de ce projet a été lancée et plus de 30 rencontres publiques organisées à Rennes, Redon et Fougères. L'objectif était d'informer les citoyens sur les enjeux autour de la monnaie et de créer des groupes locaux.

Le Département, via les élus et techniciens, a été le catalyseur de la création du Galleco avant de passer le relais à une association, créée en 2013. Des élus départementaux siègent au conseil d'administration comme membres de droit sans prérogative supplémentaire par rapport aux autres membres du CA. Enfin, le Département soutient financièrement l'association : en 2014, son financement s'élevait à 98 500 € sur un budget total de 105 208 €.

La ville de Rennes et Rennes Métropole se sont engagées à soutenir financièrement l'association à partir de 2016.



Anne Le Tellier, chargée de mission ESS, conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

"En Ille et Vilaine, le Galleco est né de la volonté du département d'impulser une monnaie complémentaire, mais avec une volonté qu'elle soit gérée par les

acteurs. L'enjeu au départ était aussi celui de contribuer à relocaliser l'économie. 3 territoires expérimentent le Galleco, un urbain et 2 ruraux.

En dépit de la reconnaissance des MLC dans la loi, nous nous heurtons toujours au flou juridique sur la capacité pour les collectivités d'accepter les MLC. Nous sommes également dans un contexte d'interrogations, notamment en lien avec la réforme territoriale et la possibilité pour les départements de poursuivre leurs actions en matière économique.

Mais des perspectives intéressantes existent, nous étudions par exemple la possibilité dans les clauses des marchés publics, de faire référence pour certaines à l'acceptation du Galleco

Le développement par capillarité demande du temps et de l'énergie. En Bretagne aujourd'hui, où émergent de nombreux projets de MLC, nous ressentons le besoin de davantage échanger et partager nos expériences, et l'association qui anime Galleco a sans doute un rôle important à jouer.

Le développement par capillarité demande du temps et de l'énergie. Un besoin se fait ressentir aujourd'hui en Bretagne, où émergent de nombreux projets de MLC, de davantage échanger régionalement."

Quelques chiffres (2014)

Le Galleco compte 1 000 utilisateurs et 180 entreprises adhérentes. Près de 60 000 Gallecos ont été émis en 2014.

CONTACTS

Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Anne Le Tellier, Chargée de mission économie sociale et solidaire
Tél : 02 99 02 20 52 / anne.le-tellier@csg35.fr

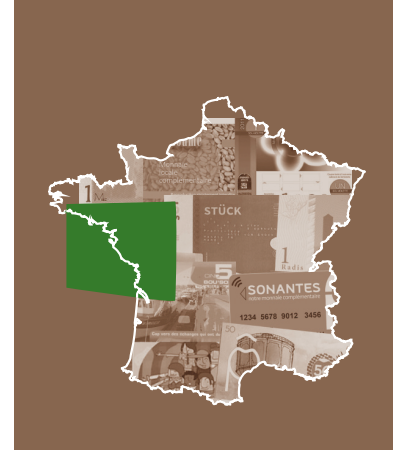
Association Galleco

02 99 63 87 24 - contact@galleco.info

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



En Bref

Qu'elles soient à l'initiative de citoyens (comme l'Elef, l'Eusko ou le Retz'L) ou de collectivités (comme le Bou'Sol et Galleco), les mêmes enjeux ont traversé l'après-midi : placer les personnes au cœur du projet, favoriser l'appropriation par le plus grand nombre, contribuer à relocaliser l'économie. L'importance du partenariat avec les collectivités, pour permettre l'expérimentation et sans doute l'équilibre économique, mais aussi pour des questions de diffusion et de sens a également été soulignée.

La collectivité peut également apporter une légitimité au projet, en facilitant par exemple la mobilisation du monde économique, ou en facilitant l'accès à tous, y compris aux populations défavorisées (voir exemple de SI Violette à Toulouse avec les Maisons des chômeurs). Si la loi a permis la reconnaissance des MLC, son acceptation par les collectivités n'est pas encore partout acquise, même si des collectivités comme la CAB ont eu le feu vert du trésorier payeur (**voir à ce sujet les documents disponibles dans l'espace adhérents du site RTES**). SoNantes devrait être avant la fin de l'année acceptée par la SEM Semitan qui gère le transport urbain (l'une des difficultés est que cela va à l'encontre de la politique actuelle d'éviter les guichets et de généraliser les systèmes de prélèvement ; l'autre question étant la nécessité de développer un réseau de fournisseurs locaux pour pouvoir utiliser les SoNantes collectés).

Des pistes intéressantes de développement ont été présentées :

- par exemple, la possibilité d'introduire dans les marchés publics des clauses demandant l'acceptation du Galleco (par exemple pour le marché de la restauration administrative) ;
- pour l'élu en charge de la RSE à Nantes Métropole, cette possibilité est intéressante. En effet les marchés publics intègrent de plus en plus des clauses liées à la RSE, et les MLC peuvent être une des actions concrètes du volet territorial de la RSE, qui apporte en plus aux entreprises l'opportunité de faire partie d'un réseau.

L'importance de faire œuvre constamment de pédagogie en matière de MLC, pas simple à comprendre, a été soulignée. Pour mobiliser et éviter certaines réactions de défiance (par exemple confusion bitcoin et MLC).

"Il est important que tous ces projets se placent bien dans une logique d'expérimentation, d'anticipation de mouvements plus puissants. L'enjeu est de faire monter un autre système de valeurs, identifiant les activités nuisibles et bénéfiques. Et pourquoi pas imaginer de payer ses impôts en temps ?"

Patrick Viveret

Retrouvez sur www.rtes.fr

- Le **dossier participant** de la rencontre avec les fiches de présentations de chacune des monnaies présentées durant la journée,
- Le **rapport de Jean-Philippe Magnen et Christophe Fourel** «D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité»,
- Des **vidéos** de présentation des Ecosolies, qui ont accueilli la rencontre, et de SoNantes, la monnaie locale Nantaise,
- Toutes les **photos** de la journée,
- Et sur l'**espace adhérent**, des lettres de la Direction Générale des Finances Publiques confirmant la possibilité pour les collectivités de payer en MLC

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Mercredi 14 octobre 2015

Nantes



La veille de la journée : visite et spectacle

La veille de la journée du 15 octobre sur « Les collectivités et les Monnaies locales complémentaires », le RTES proposait une visite du Solilab, lieu d'accueil de cette journée. Une quinzaine de participants ont pu découvrir le lieu et ses dynamiques en présence de **Mélanie Boghos**, responsable du Solilab et **Marc Richard**, directeur de l'association Les Ecosolies.



Réseau de plus de 10 ans de coopérations sur la métropole de Nantes, les Ecosolies emploient aujourd'hui 10 salariés dont 8 CDI et 2 contrats en alternance. Cet effectif a été doublé depuis 2 ans. Le Solilab est un lieu de connexion, de travail au service des acteurs

du territoire et de l'association les Ecosolies à travers la location de bureaux d'activités, l'organisation de réunions et événements. Les Ecosolies propose un accompagnement spécifique des porteurs de projets autour de l'innovation sociale.

Historique

L'association les Ecosolies, créée en 2004 sous l'impulsion de Nantes Métropole et des réseaux de l'économie sociale et solidaire, vise à organiser une dynamique collective autour de l'ESS grâce à des événements de sensibilisation à l'ESS, des rencontres entre acteurs, des groupes de travail dans un esprit de co-construction. En 2008, l'association organise une réflexion sur un espace de travail collectif pour les entreprises de l'ESS et repère une ancienne friche industrielle sur l'île de Nantes qui verra s'installer le Solilab en 2014. En 2011, les Ecosolies sont repérés comme pôle témoin de la démarche nationale PTCE.

Offre de services

Le Solilab offre aux entreprises et porteurs de projet 66 bureaux (tous loués à ce jour), un espace de travail en open-space, des espaces communs (salles de réunions, cantine, salles de reprographie,...). Les Ecosolies animent ce lieu via une programmation riche d'événements qu'ils soient internes pour les occupants, ouverts à d'autres acteurs de la métropole ou au grand public et de l'accompagnement des créateurs ou des entreprises dans leurs activités.

Le site dispose donc d'une partie bureau, d'espaces communs d'une halle de 900 m2 pouvant accueillir des événements avec un public nombreux, d'un hangar de stockage pour les structures en activité sur le site, d'un magasin/ressourcerie porté par le Relais et d'un atelier du réemploi ainsi qu'une pépinière d'entreprise accompagnant 17 entreprises. Le Solilab dispose d'une pépinière de 12 postes de travail répartis entre 17 personnes autour de projets de boulangerie solidaire, de coopérative funéraire, de récupération de matériaux de construction.

Les structures présentes sur le site emploient de 2 à 13 salariés, le Solilab accueille aujourd'hui 200 personnes quotidiennement.

Pour gérer l'activité de location d'espaces, la SCIC Ecosimo a été créée en 2013 et regroupe 30 associés représentant les locataires, les partenaires, les salariés de la SCIC ainsi que l'association les Ecosolies.

Les bâtiments appartiennent à une SPL, l'occupation des lieux étant prévue pour 12 ans date à laquelle un nouveau projet urbain sera mis en place plutôt de type résidentiel.

Ce qui n'empêche pas de proposer aux locataires un espace à faible impact

environnemental les bureaux étant composés de modules en bois superposés chauffés grâce à une chaudière à pellets et une station de phyto-épuration pour les eaux usées.

Au niveau des tarifs de location, il faut compter de 200 à 480 euros TTC pour un bureau. La SCIC Ecosimo propose des conventions de deux ans renouvelables. La location de bureaux se fait sur dossier de candidature auprès des Ecosolies portant sur les comptes de l'entreprise, les motivations à investir le lieu mais aussi la complémentarité avec les activités déjà présentes en termes de métiers ou de compétences et l'utilité sociale de l'activité. Les locataires sont invités à être adhérents des Ecosolies pour participer à la gouvernance du lieu.

Soutien des collectivités

Depuis cette année, les Ecosolies ont le soutien de la région Pays de la Loire d'un montant de 25 000 euros/an sur une ligne budgétaire dédiée aux PTCE (7 en Pays de la Loire) autour d'une convention tripartite avec la CRESS.

L'association dispose également d'une convention triennale avec Nantes Métropole autour d'un cofinancement FEDER de 100 000 euros/an (potentiel car sur justificatifs et sur des dépenses de fonctionnement).

Nantes métropole est adhérente des Ecosolies et à ce titre membre du conseil d'administration, une rencontre avec les élus est organisée tous les 3 mois et tous les mois avec la chargée de mission ESS de la collectivité. Les Ecosolies participent pleinement à la coconstruction de la feuille de la route sur l'ESS de Nantes Métropole et accueille d'ailleurs les réunions sur cette thématique.

Hybridation des ressources

Outre le soutien des collectivités locales, les Ecosolies se financent grâce à des prestations de service (organisation d'événements, de formations, location de bureaux,...), aux cotisations des adhérents et à des financeurs privés (banques, mutuelles,...)

Relations avec autres structures

Les Ecosolies sont en lien étroit avec les autres lieux de coworking et pépinières de la région et a pour projet de faire reconnaître le lieu dans le réseau des pépinières de l'Ouest ?

L'association participe également au réseau des espaces de coworking visant à partager des bonnes pratiques.

Le lien avec les universités est encore à développer.

Le radeau de la monnaie



Autre temps fort de la rencontre, une représentation du spectacle « **Le radeau de la monnaie** » par la Compagnie **La Tribouille**, devant une centaine de personnes, dont de nombreux étudiants.

www.tribouille.fr